
La Convention accorde la parole pour demain au comité des Secours sur la situation des prisons de Paris, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

La Convention accorde la parole pour demain au comité des Secours sur la situation des prisons de Paris, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 264;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17807_t1_0264_0000_8

Fichier pdf généré le 07/10/2019

l'ordre que vous allez établir affermira pour jamais les bases du gouvernement.

Votre adresse au Peuple français a été reçue par nous, avec l'enthousiasme à laquelle ont pu se livrer tous les républicains; nous vous déclarons, courageux législateurs, que les principes qu'elle renferme, sont ceux que nous avons toujours professés, et que nous professerons sans cesse.

Etrangers à tous esprits de partis, et de factions, nous ne nous attachons qu'aux principes, et nous ne voulons obéir qu'aux loix de la grande famille républicaine. Nous jurons donc, de nous rallier à la Convention nationale, pour la seconder pour anéantir les ennemis du Peuple, les brigands, les fripons, et les intriguants.

Et tandis que les falanges guerrières de la République, composées de nos fils, de nos frères, volent de victoires en victoires sur les esclaves des vils tyrans coalisés; nous, fermes aussi à notre poste, nous poursuivrons sans relâche tous les ennemis de l'intérieur.

Continuez de réparer les malheurs causés par la tyrannie. Prémunissez vous contre toutes les manoeuvres de nos ennemis communs; que les vrais républicains se secondent, s'entraident mutuellement; que la fraternité se trouve dans les actions comme dans les discours; récompensez les belles actions, encouragez le génie et les talents; ravivez les arts dont les élans avaient été comprimés; que le soleil se promène radieux sur leurs brillantes productions comme sur celles de la nature; que des mesures bien-faisantes soient prises pour dégager le commerce et la circulation des denrées et marchandises, de toutes les entraves que les ennemis de l'égalité y ont apportées; que des moyens sages soient employés pour porter dans toutes les communes de la République les lumières de l'instruction, et pour y affermir l'amour de la patrie, et y faire pratiquer les vertus républicaines.

Votre sang, Législateurs, est celui du Peuple, vos coeurs vous parlent continuellement de travailler à faire son bonheur; continuez de vous tenir à la hauteur de l'importante mission que vous avez à remplir, méditez profondément des loix justes, sages, qui frappent, punissent, et récompensent également. Vous êtes placés par le Peuple pour être la boussole de son instruction, de sa liberté, de sa tranquillité et de son bonheur; achevez avec ce même courage que vous avez montré toutes les fois que la liberté publique fut en danger, achevez ce que vous

avez commencé, un gouvernement robuste et inataquable, et dans lequel le Peuple enfin y trouve sa félicité.

Vive la République!

Vive la Convention nationale, vivent les républicains, vivent les défenseurs de la République, périssent les tyrans, les fripons et les traîtres.

TALLON, *président*,
GIRARD, *agent national*,
et sept autres signatures.

54

Les citoyens composant la société populaire de la commune de La Feuillade, district de Montignac, département de la Dordogne, félicitent la Convention nationale sur son dévouement à la cause et au bonheur du peuple, et particulièrement de l'énergie avec laquelle elle a déjoué et livré au supplice les derniers tyrans. Législateurs, disent-ils, nous parlons peu, mais nous suivons les lois; nous parlons peu, mais nous envoyons nos fils aînés aux frontières, et nous enseignons à leurs jeunes frères à chérir la liberté, et à bénir la Convention nationale; nous parlons peu, mais nous travaillons la terre pour nourrir les patriotes, et alimenter nos armées.

Cette société dit ensuite : Nous appartenons au département de la Dordogne, auquel nous sommes attachés par des liaisons civiques et d'intérêt; on voudrait nous en détacher; on met tout en usage pour surprendre notre consentement, et un décret qui nous englobe dans le département de la Corrèze; mais nous voulons être toujours attachés à celui de la Dordogne, et nous vous envoyons, législateurs, notre voeu à cet égard, ainsi que celui du conseil général de notre commune, par deux extraits de délibérations, du 20 fructidor, que nous joignons à cette adresse (102).

55

Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée accorde la parole pour demain au comité des Secours sur la situation des prisons de Paris (103).

(102) *Bull.*, 27 vend. (suppl.).

(103) *J. Fr.*, n° 753; *M U*, XLIV, 428.